

## PROJECT/PROGRAMME PRESENTATION SHEET:

**Intitulé du projet/programme : Formation, production et commercialisation des produits de l'artisanat dans les villages artisanaux.**

**Secteur : Artisanat.**



**Aire d'intervention : Yaoundé, Douala, Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Limbé, Bafoussam, Foumban, Mbalmayo.**

**Date de début : 2013.**

**Nature du financement : Ressources Internes Ordinaires (RIO).**

**Objectif général : Construire, équiper et faire fonctionner les villages artisanaux sur l'ensemble du territoire en vue du développement du secteur et de l'amélioration des conditions de vie des artisans. De manière spécifique, il vise la fourniture d'une assistance aux artisans et aux promoteurs des entreprises artisanales conformément à l'esprit de la *Loi N° 2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'Artisanat au Cameroun* et du *Décret N° 2010/2996/PM du 03 novembre 2010 qui en fixe les modalités d'application*.**

**Contexte et justification : Conformément aux objectifs visés par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat a entrepris des réformes visant l'organisation et le développement du secteur de l'artisanat au Cameroun. Celles-ci ont abouti à l'élaboration par le gouvernement, l'adoption par la représentation nationale et la promulgation par le Chef de l'Etat, de la *Loi N° 2007/004 du 03 juillet 2007 régissant l'Artisanat au Cameroun*. Elle a été suivie successivement par le *Décret N° 2010/2996/PM du 03 novembre 2010 qui en fixe les modalités d'application ; le***

Décret N° 2013/0009/PM du 07 janvier 2013 portant création des villages artisanaux ; la Décision N° 0077/CAB/MINPMEESA du 11 juillet 2012, portant publication de la liste (répertoire) des métiers artisanaux ; la Décision N° 0004 CAB/MINPMEESA du 25 janvier 2013, portant cahier de charges relatif à l'enregistrement des artisans et des entreprises artisanales dans le répertoire communal. Tous ces instruments participent au développement du secteur de l'artisanat dans un contexte marqué par la volonté du gouvernement de donner une plus-value aux produits artisanaux afin qu'ils contribuent efficacement à la création des richesses et des emplois décents ; et la mise en œuvre des villages artisanaux sur l'ensemble du territoire du Cameroun en est l'une des résultantes. Le gouvernement entend faire de ces structures, des lieux de référence et de proximité des activités artisanales.

**Description succincte :** La mise en place et le fonctionnement des villages artisanaux répondent aux termes du Décret N° 2013/0009/PM du 07 janvier 2013 portant création des villages artisanaux. Ainsi, ces derniers sont des lieux d'encadrement collectif d'activités de production, d'exposition, de commercialisation et d'animation réservées aux artisans et aux entreprises artisanales. Ils sont placés sous la supervision du Ministère en charge de l'Artisanat. Des activités concernant la production, l'exposition, la promotion et la commercialisation, la formation peuvent s'y dérouler. Les villages artisanaux sont classés en trois catégories : *les villages artisanaux internationaux ; les villages artisanaux régionaux et les villages artisanaux spéciaux*. Dans chacune de ces catégories, l'on distingue, *le Centre International de l'Artisanat de Yaoundé (CIAY), les villages artisanaux dans toutes les régions du Cameroun et les villages artisanaux spéciaux de Foumban et de Mbalmayo*. Ces structures accueillent, sans discrimination aucune, tout artisan remplissant les conditions fixées par la réglementation en vigueur et dûment enregistré auprès de la commune de sa localité. Il est administré par un Comité de gestion présidé par le gouverneur de la Région et une coordination composée de plusieurs responsables qui animent au quotidien la structure afin qu'elle réalise les missions qui lui sont assignées. Le Comité de gestion des villages spéciaux est présidé par le préfet du département.

**Extrants escomptés :** Il est attendu au terme de la réalisation de ce projet, des villages artisanaux construits, équipés et fonctionnels dans les différentes régions du Cameroun, et dans les villes de Foumban et Mbalmayo afin d'offrir aux artisans des espaces viables de formation, de production et de commercialisation de leurs produits.

**Observations :** Le Centre International de l'Artisanat de Yaoundé (CIAY) et les villages artisanaux de Bamenda, Limbé, Maroua, Garoua, Douala, Bertoua et Ebolowa sont déjà fonctionnels. La construction des villages artisanaux de Ngaoundéré et de Bafoussam est en phase de finalisation et leur inauguration se fera dans les prochains mois. Les villages artisanaux spéciaux de Foumban et Mbalmayo sont en cours de construction.